ADRESSE

De la Commune de Marſeille à l'Aſſemblée Nationale, ſur les évènemens ſurvenus, le 30 Avril 1790, & jours ſuivans.

NOSSEIGNEURS,

VOtre premier objèt fut d'établir les Municipalités pour veiller à la ſûreté publique, d'où devait naître cette heureuſe tranquilité au ſein de laquelle devait en même tems s'élever le grand ouvrage de la régénération de l'Empire. Marſeille, plus que toute autre Ville, avait beſoin de ce bienfait. Le pouvoir miniſtériel, fidèle agent du deſpotiſme, n'a ceſſé de diriger contr'elle les

efforts redoublés. Marſeille lui offrait des reſſources multipliées ; trois Forts, des Commandans affidés, des Troupes nombreuſes, des Chefs déterminés ; & enfin, il faut le dire, des Citoyens corrompus.

Oui, Noſſeigneurs, les malheurs de Marſeille ont dû leur origine à l'intelligence ſecrète des Miniſtres, avec les ennemis de l'Etat. Les troubles qui l'agitèrent, les préſages ſiniſtres qui l'ont menacée, les inſultes, les attentats, les complots qui préparaient les horreurs qui devaient enfin la dévaſter, ſont partis de cette ſource impure.

Mais, Noſſeigneurs, en créant une nouvelle Municipalité à Marſeille, vous donnâtes à la Nation des défenſeurs intrépides. Depuis notre inſtallation, votre auguſte Aſſemblée n'a ceſſé de retentir de nos dénonciations, de nos plaintes, du bruit de nos efforts ; nos ennemis frémiſſant de rage & de fureur, en pâlirent ; notre fermeté les étonna ; votre protection redoubla notre courage & fit leur déſeſpoir.

A l'aſpect de la Nation triomphante, les Miniſtres & leurs Agens conſternés, ont changé de langage ; ils ont pallié leurs com-

plots, leurs projets militaires. Forcés de faire sortir de l'enceinte de nos murs, les troupes qui occupaient nos maisons, la veille de leur départ a été signalée par une bravade impuissante qu'elles ont marquée de l'aparence d'un adieu réciproque entr'elles & les Troupes des Forts ; mais il n'en est pas moins vrai, qu'elles ont provoqué la Garde-Nationale par des procédés & des propos insultans.

Les provisions extraordinaires de toute espèce, que les Commandans des Forts & de la Citadelle de cette Ville y ont amassé, l'artillerie qu'ils ont augmentée, dont ils ont ordonné le service le plus complet, & & qu'ils ont fait braquer contre nous, ont troublé la tranquilité publique, & porté la méfiance dans l'esprit des Citoyens, au point que les opérations du Commerce & de l'industrie en ont été sensiblement altérées & presque suspendues.

Dans ces circonstances alarmantes, & à l'aspect de cet appareil menaçant, le génie national, fidèle à son serment, de maintenir, de tout son pouvoir, la Constitution de

l'Etat, de ſoutenir invinciblement la Nation, la Loi & le Roi, de conſerver cette Liberté politique que le Monarque lui-même lui a offerte, & dont il s'eſt rendu le garant; ce génie tutélaire n'a pu ſe contenir dans une lâche inertie; des Citoyens, cédant à l'impulſion d'un ſentiment auſſi noble & auſſi légitime, ſe ſont emparés, le 30 Avril dernier, à cinq heures du matin, du Fort Nôtre-Dame-de-la-Garde, qui domine les deux autres.

Le Commandant de la Citadelle St. Nicolas, & celui du Fort St. Jean, nous écrivirent de concert le même jour, à neuf heures & demie, qu'ils étaient très-réſolus à faire la défenſe la plus vigoureuſe, ſi l'on tentait de s'emparer également des Forts confiés à leur garde.

Mais les Citoyens, bons Français, bons Patriotes, aſſurés de leurs propres forces, indignés de toutes ces menaçes, ſe déterminèrent enfin à ſecouer entièrement un joug inſupportable à un Peuple toujours fidèle & digne d'être libre.

Dans des circonſtances auſſi critiques,

notre devoir eut recours à la prudence ; elle nous ſuggéra des moyens de conciliation. Nous réquîmes les Commandans des Forts d'admettre la Garde-Nationale à les garder concuremment avec les Troupes réglées, ſous la reſponſion de la Municipalité ; leur déclarant, que nous les rendions reſponſables des évènemens qui s'enſuivraient de leur refus. Ils éludèrent notre réquiſition ; nous la réitérâmes avec plus de force ; ils refuſèrent encore ; & les eſprits s'échauffant toujours plus, une ſeule reſſource nous reſta, nous l'employâmes, & nous nous félicitons du ſuccès.

Le Corps de la Municipalité & de la Commune ſe porta d'abord auprès du Commandant de la Citadelle St. Nicolas, qui, en préſence des Officiers de la Garniſon, ſigna avec nous les articles de la convention dont nous joignons ici la teneur.

De-là nous nous portâmes au Fort St. Jean, où, après avoir eſſuyé les plus grandes difficultés, les mêmes articles furent approuvés & ſignés.

C'eſt ainſi que nous ſommes parvenus à

rétablir l'harmonie & la tranquilité. Nous ferons tous nos efforts pour les maintenir contre les entreprises de quiconque tenterait de les troubler encore.

Et en effet, Nosseigneurs, si les nouvelles Municipalités sont votre ouvrage, si c'est à elles & aux moyens de la force Nationale qui se déploie de toutes parts, que vous avez confié la sûreté publique & l'exécution de vos Décrets, si ce ne fut point en vain, que nous jurâmes de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution de l'Empire, d'être fidèles à la Nation, à la Loi & au Roi, de remplir dignement nos fonctions; pourrions-nous ne point résister aux ennemis de cette Constitution, au pouvoir Ministériel qui voudrait l'anéantir, au Militaire que ce pouvoir enhardit & protège? Non, sans doute, Nosseigneurs, il faudrait plutôt nous écraser sous les ruines de cette Liberté que vous nous avez offerte & que nous avons acquise; il faudrait nous ensévelir sous les ruines de la Nation entière qu'une confédération générale a rendue invincible; sous les ruines de toutes les Nations qui se réunissent de

toutes les parties de l'Univers, pour défendre les droits ſacrés de l'homme, dont vous avez frappé leur raiſon attentive, que la nature indignée tenait en réſerve pour ce moment déciſif.

D'après de telles conſidérations, pourrions-nous voir, ſans une eſpèce de pitié, la réquiſition du Sr. de Miran, faite au nom du Roi qu'il trahit, de rendre aux Troupes de Sa Majeſté les places qui, déſormais en notre pouvoir, garantiſſent à la Nation, à la Loi & au Roi, la ſûreté publique & les effets de la fidélité inviolable que nous leur avons jurée. Ne le diſſimulons pas : ces places étaient au pouvoir des ennemis de l'état; elles ſont aujourd'hui dans les mains des vrais défenſeurs de la Conſtitution de l'Empire : nous en ſommes les dépoſitaires ; malheur à quiconque voudrait nous les ravir, pour en faire encore le foyer d'une contre-révolution.

Dans le moment où nous terminions notre adreſſe, un accident imprévu & irréparable eſt venu troubler cruellement notre ſatisfaction, le Sr. de Beauſſet, Major du

Fort St. Jean, condamné déjà par l'opinion publique, s'eſt livré lui-même avec audace au reſſentiment du Peuple indigné de ſes excès. Il a trompé la vigilance de la Garde-Nationale. La Providence ſemble l'avoir abandonné au décret irrévocable de ſa vengeance : il a péri miſérablement dans la foule qui l'accablait. Nous ſerions trop heureux, ſi une longue ſuite de vexations que nous avons ſouffertes, n'eût enfin dérobé à notre généroſité le ſalut de ce dernier coupable.

Nous avons l'honneur d'être, avec un très-profond reſpect,

NOSSEIGNEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les MAIRE & OFFICIERS MUNICIPAUX de la Commune de Marſeille.

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie de J. Mossy, Père & Fils, Imprimeurs de la Nation, du Roi & de la Ville. 1790.